

---

Adresse de la municipalité de Grignan (Drôme) qui félicite la Convention et donne les détails d'une fête civique, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la municipalité de Grignan (Drôme) qui félicite la Convention et donne les détails d'une fête civique, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 393-394;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_17259\\_t1\\_0393\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17259_t1_0393_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

céder le poignard des assassins. Nous avons partagés votre sollicitude sur son état, jusqu'à ce que nous l'avons sù hors de danger; mais nous n'en avons pas moins résolus et jurés de vous faire un triple rempart de nos corps afin de parer les coups parricides que l'aristocratie et les agitateurs cherchoient à vous porter.

Restés, pères conscrits, restés fermes et inébranlables au poste où vous avés été appelés. Pulvérisés les Cromwels, faites pour jamais disparaître tous les sectateurs de Robespierre, anéantissés cette horde de scélérats qui cherchent à nous replonger dans les fers et refusent opiniâtement de se soumettre aux loix sages que vous faites pour le bonheur du peuple. Ordonnés que toutes les sociétés populaires rejettent de leur sein les membres gangreneux qui veulent maîtriser l'opinion publique, dominer la Convention et lui dicter des loix.

Vous avés commencé notre bonheur, achevés de le perfectionner; si quelques intrigans et audacieux cherchoient à s'y opposer, nos bras sont prêts à vous déffendre; ordonnés, nous ne marcherons pas, mais nous volerons auprès de vous pour faire respecter votre autorité et vous garantir des fers homicides dont on vous menacerait.

Restés à votre poste, pères de la patrie, encore une fois restés, et continués de montrer ce courage et cette fermeté qui vous caractérisent. Après avoir terrassé nos ennemis, nous jouirons de la tranquillité intérieure. L'abondance renaitra, la république sera de nouveau sauvée: et les siècles à venir vous béniront.

Salut et fraternité.

VIEJNAUD, *président*, TARDY, *secrétaire*.

## 5

**La société populaire d'Agout-Rousseau [ci-devant Saint-Paul-Cap-de-Joux, Tarn] demande que la justice la plus impartiale guide les pas de la république naissante, qu'un homme soit jugé sur ses actions et ses sentimens, et non sur les préjugés de sa caste.**

**Renvoyé au comité de Sûreté générale (7).**

## 6

**La société populaire de Vierzon [Cher] proteste de sa soumission aux décrets de la Convention nationale.**

**Renvoyé au comité de Salut public (8).**

Les citoyens composant la société populaire de Vierzon, département du Cher, en protes-

tant de leur entière soumission aux décrets de la Convention nationale, lui expriment le regret qu'ils ont du départ du représentant du peuple Ferry, et entendu, disent-ils, que sa présence dans leur département étoit très intéressante pour la continuation de l'exploitation d'une vaste forêt qui est dans le cas de fournir une immense quantité de bois de marine, de deux mines de charbon de terre récemment découvertes; l'ouverture d'un canal, et l'établissement de plusieurs fonderies de canon, aux travaux desquels il avoit donné tous ses soins, et qui avoient été commencés par ce représentant (9).

## 7

**La municipalité de Grignan [Drôme] exprime sa reconnaissance pour les glorieux travaux de la Convention, et donne les détails d'une fête civique.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (10).**

[*La municipalité de Grignan à la Convention nationale, du 1er vendémiaire an III*] (11)

Citoyens représentants,

Les citoyens de cette commune se sont réunis hier pour célébrer les victoires de la République sur les despotes coalisés contre son indépendance.

Joseph Salamon, l'un de nos jeunes frères adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Nord blessé dans les combats au poste de pont a marque (?) et en convalescence au sein de sa famille, a retracé à ses concitoyens avec une énergie naturelle les vertus constantes et inébranlables des armées, les fatigues et les dangers que leur civisme leur fait envisager avec joie, leur persévérance dans les malheurs dont les trahisons les ont souvent rendus victimes, enfin leur dévouement sublime qui les rend terribles envers les froids satellites des tyrans.

L'assemblée générale des citoyens de cette commune, après avoir témoigné avec enthousiasme l'attachement et la reconnaissance que luy inspirait la conduite des braves déffenseurs de la liberté publique, a arrêté que nous serions auprès de vous l'organe de ses sentimens.

Nous vous demandons en son nom, citoyens représentants, d'annoncer aux armées que le dernier jour sans culotide, dans toute l'étendue de la République un sentiment commun a réuni tous les citoyens, le sentiment de reconnaissance que leurs vertus ont mérité; que dans cette réunion civique, un sujet aussi beau a ramené le patriotisme et qu'en pensant aux ar-

(9) *Bull.*, 17 vend.; *Moniteur*, XXII, 199; *J. Fr.*, n° 744; *M. U.*, XLIV, 281-282.

(10) *P.-V.*, XLVII, 31.

(11) C 321, pl. 1345, p. 18.

(7) *P.-V.*, XLVII, 30-31.

(8) *P.-V.*, XLVII, 31.

mées tous les citoyens ont senti redoubler leur haine contre les tyrans.

La municipalité de Grignan éprouve une satisfaction bien douce en vous exprimant ainsi les sentiments de ses concitoyens, mais en vous témoignant leur estime pour les défenseurs de la liberté elle ne rempliroit que la moitié de sa tâche si elle oublioit de vous faire part de l'amour ardent qu'elle et tous ses concitoyens éprouvent pour la Convention nationale.

SALAMON, *maire*, CALVIN, *agent national*,  
et neuf autres signatures.

## 8

**La société populaire de Sérignan [Hérault] annonce que la révolution rétrograde dans les départemens méridionaux : elle demande la prompte organisation des comités révolutionnaires, leur bonne composition et le pouvoir de réviser le tableau des élargis, et que le Port de la Montagne soit mis dans un bon état de défense.**

**Renvoyé au comité de Sûreté générale (12).**

## 9

**La société populaire de Négrepelisse [Lot] applaudit aux travaux de la Convention; elle désire que la Convention soit unie pour terrasser les ennemis du dehors et du dedans.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (13).**

[*La société populaire de Négrepelisse à la Convention nationale, du 30 fructidor an II*] (14)

Législateurs,

Depuis que la société populaire et montagnarde de Négrepelisse, district de Montauban, département du Lot, vous a adressé son voeu de félicitation sur la chute du nouveau Catilina, la Convention ne cesse de s'occuper des plus grands intérêts qui tous tendent au bonheur des français. La société pénétrée de la plus grande confiance dans ses représentans adhère à ses travaux, qui n'ont pour but que de maintenir l'ordre, la tranquillité et la gloire de la République... que les hennemis de l'intérieur soient anéantis, que les lois révolutionnaires soient un bouclier impénétrable pour les patriotes, qu'elles n'ateignent que les traitres, les assassins et les contre-révolutionnaires. Que la

Convention ne fasse qu'un faisceau d'hunité pour terrasser tant les hennemis du dehors que du dedans. C'est, représentans, le voeu unanime de la société populaire et montagnarde de Négrepelisse.

Les membres composant le bureau de correspondance de la dite société.

CABOS aîné, *président*, DUPUY, COUTET,  
BESSE TERRASSON, *secrétaires*.

## 10

**La société populaire de Moyenvic [Meurthe] se plaint des intrigues du modérantisme et de l'aristocratie, félicite la Convention de son énergie, l'invite à rendre des lois sévères et à rester à son poste.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (15).**

La société populaire de Moyenvic, département de la Meurthe, écrit à la Convention que les partisans du modérantisme et de la monarchie cherchent à égayer l'esprit public, et à empêcher la marche du gouvernement révolutionnaire. Leurs efforts, dit-elle, seront vains, si vous continuez à montrer l'énergie et les vertus qui caractérisent les représentans d'un peuple libre. Que les lois qui émaneront de votre sagesse portent l'empreinte de la sévérité, et glacent d'effroi tous les ennemis du peuple (16).

## 11

**La société populaire de Fleury [Orne] témoigne le regret qu'elle a ressenti en apprenant l'assassinat commis sur le représentant du peuple Tallien. Elle n'aura jamais, dit-elle, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (17).**

[*La société populaire de Fleury à la Convention nationale, s. d.*] (18)

Citoyens représentans,

La société populaire de la commune de Fleury, est indignée d'horreur contre les monstres qui osent diriger les armes contre les représentans du peuple, nous avons frémi en voyant les poignards se porter contre des membres de la Convention, qui avec fermeté

(12) P.-V., XLVII, 31.

(13) P.-V., XLVII, 31. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(14) C 322, pl. 1332, p. 16.

(15) P.-V., XLVII, 31.

(16) *Bull.*, 26 vend. (suppl.).

(17) P.-V., XLVII, 31-32.

(18) C 322, pl. 1352, p. 17.